Mis en ligne le 17 juin 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240614-14-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-06-2024
Publication le : 14-06-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 13 juin 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Alain FERNANDEZ, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur Frank PRESUMEY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-4.2-092

Recrutement d'agents en accroissement temporaire d'activité – Pôle Vivre ensemble / Service Vie scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil du besoin de garantir le taux d'encadrement des enfants dans le cadre des activités périscolaires pour l'année 2024-2025 et, par conséquent, de la nécessité d'engager le recrutement d'agents en accroissement temporaire d'activité.

Il rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur la période de 18 mois consécutifs.

Les agents recrutés seront nommés au 1er échelon du grade d'adjoint territorial d'animation (indice brut 367/indice majoré 366).

Monsieur le Maire propose donc la création :

- De cinq postes en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 21h32 min annualisées ; les agents seront rémunérés sur la grille d'adjoint territorial d'animation à l'indice majoré 366,
- De sept postes en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 15h12 min annualisées ; les agents seront rémunérés sur la grille d'adjoint territorial d'animation à l'indice majoré 366,
- De quatre postes en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 9h41 min annualisées ; les agents seront rémunérés sur la grille d'adjoint territorial d'animation à l'indice majoré 366,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240614-14-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 14-06-2024
Publication le : 14-06-2024

- D'un poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 8h55 min annualisées ; l'agent sera rémunéré sur la grille d'adjoint technique territorial à l'indice majoré 366.

Aussi,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création des dix-sept postes d'adjoint territorial d'animation en accroissement temporaire d'activité telle que présentée ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la commune.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 14 juin 2024
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISERE)